

● (1410)

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉBORDEMENT DU FLEUVE FRASER—LA NÉCESSITÉ DE
CONSTRUIRE DES DIGUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, les inspecteurs de digue du bassin hydrographique du Fraser s'attendent à une inondation majeure qui pourrait prendre des proportions catastrophiques et causer des dommages de plusieurs millions de dollars à des cultures importantes et aux propriétés privées de Prince George à Kamloops, en aval du fleuve, et jusqu'à l'île Westham, à l'embouchure du Fraser. Je propose donc, appuyé par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

Que le gouvernement du Canada procède immédiatement à la réaffectation de tous les crédits fédéraux destinés en 1982 aux secours d'urgence et à l'entretien des digues, en vue d'empêcher que les propriétés privées et les terres agricoles les plus gravement menacées, notamment les terres fertiles productrices de plantes alimentaires et de graines de semence de l'île Westham, en Colombie-Britannique, soient ravagées.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA REDEVANCE DE RECOUVREMENT EN MATIÈRE DE
CARBURANT—LA POSITION DES LIGNES AÉRIENNES
CANADIENNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, le gouvernement a établi, il y a un an, la redevance de recouvrement en matière de carburant, forçant ainsi les transporteurs aériens à payer le cours mondial pour le carburant utilisé pour les vols internationaux. Lorsque cette redevance a pris fin, le 31 janvier dernier, les transporteurs étrangers ont été autorisés à demander des remises s'élevant à 47 millions et demi de dollars. Toutefois, les transporteurs canadiens n'ont pas eu le droit de demander la remise des 50 millions de dollars payés ou dus par eux. Il est grandement injuste que les transporteurs étrangers bénéficient d'un avantage au moment même où les transporteurs canadiens se trouvent devant le terrible dilemme de faire faillite ou de s'endetter lourdement. Je propose donc, avec l'appui du député de Cambridge (M. Speyer):

Que le gouvernement reconsidère la position qu'il a prise et, compte tenu de la grave situation dans laquelle se trouvent les lignes aériennes canadiennes, traite celle-ci sur un pied d'égalité avec les autres lignes aériennes et leur accorde le droit de demander des remises.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LE CHEF DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): La semaine dernière, madame le Président, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a morigéné le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) pour n'avoir pas muselé l'ambassadeur des États-Unis au Canada qui avait abordé au Canada un sujet qui, selon le chef du Nouveau parti démocratique intéresse exclusivement notre pays. Or, la semaine dernière, le premier ministre (M. Trudeau) a pris la parole devant un auditoire aux États-Unis et a formulé des observations au sujet de la politique américaine. Cette fois, ce qui est assez curieux, le chef du Nouveau parti démocratique n'en a pas soufflé mot. Je propose donc, avec l'appui du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

Que le chef du NPD fasse vérifier sa vue idéologique pour s'assurer qu'il voit aussi bien de l'œil droit que du gauche.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE D'AIDER LES PRODUCTEURS AGRICOLES—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, les travailleurs québécois ont accueilli avec joie la nouvelle de l'adjudication d'un contrat de 800 millions de dollars à la société Bombardier, en partie grâce aux capitaux d'amorçage fournis par la Société pour l'expansion des exportations à un taux d'intérêt préférentiel de 9 p. 100. Pendant ce temps, les agriculteurs de la région de Waterloo sont sommés sans cérémonie d'abandonner leurs champs pour se présenter devant les banquiers, en plein cœur de la saison des semences alors qu'ils sèment littéralement leur gagne-pain. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Cambridge (M. Speyer):

Que la Chambre prie le gouvernement d'ordonner au ministre des Finances de mettre à la disposition des producteurs agricoles canadiens les capitaux d'amorçage dont a bénéficié la société Bombardier et en outre, compte tenu du fait qu'on enquête actuellement sur les bénéfices des banques à charte, qu'il demande à ces dernières de suspendre les saisies d'exploitations agricoles jusqu'à ce que les résultats de cette enquête soient publiés, ce qui permettrait aux agriculteurs de semer, en toute quiétude, les produits alimentaires dont notre pays a besoin.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.